

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

Département de Saône-et-Loire

Arrondissement de LOUHANS,

Le 24 juin 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq et les dix juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 24 juin 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Monsieur Jean-Michel FROMONT, Monsieur Bernard DOURIOT, Madame Evelyne CHANUSSOT, Monsieur Aurélien COLAS, Madame Marie-Noëlle PAQUELIER, Madame Christine PERREAUT, Monsieur Joris LACOUR, Madame REBILLARD Isabelle.

**Etaient excusées :** Madame Maryse COULON

**Etaient absents :** Monsieur Emmanuel MERLE

**Pouvoir :** Madame Maryse COULON pouvoir à Madame Evelyne CHANUSSOT

**Secrétaire de séance :** Madame Isabelle REBILLARD

## 1. Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2025.

Les membres approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

## 2. Délibération 23\_2025 : Tarif de la salle des fêtes.

En raison de l'incendie de la salle des fêtes de SIMARD, Monsieur le Maire de THUREY, souhaite mettre à disposition la salle des fêtes de LA commune pour les particuliers de SIMARD ayant réservés pour leurs évènements à venir. Le prix de la salle des fêtes restera au même prix que la location de SIMARD, soit 250€, avec une caution de 400€, plus les charges de 20€ en période d'été et 40€ en période d'hiver.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Absent : 0**

## 3. Délibération 24\_2025 : Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz au titre de l'année 2025.

Le courrier de GRDF du 11 avril 2025 portant sur la redevance d'occupation du domaine public (RODP), doit versée la somme de 211€. Les redevances sont dues chaque année sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Absent : 0**

## 4. Délibération 25\_2025 : Approbation d'une DM n°2 au budget 2025 de la commune.

Monsieur le Maire informe au Conseil, que pour la régularisation de la facture de HYDROGEOTECHNIQUE de 2 197.20€, cette décision modificative doit être prise :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Compte 203 : +2 200€

- Compte 2151 : -2 200€

**Pour :10**

**Contre : 0**

**Absent : 0**

**5. Délibération 26\_2025 : Portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population.**

Le courrier de l'INSEE du 19 mai 2025, portant sur le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Ce recensement est très important pour la commune, de sa qualité dépendent le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âges, diplômes, nombre de pièces...

Madame Evelyne CHANUSSOT se propose de faire la formation.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Absent : 0**

**6. Délibération 27\_2025 : Approbation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires dans le cadre d'un accord local.**

Un Conseil Communautaire de la Communauté de communes Bresse Revermont 71, adoptant ce 19 juin 2025 un nouvel accord local de composition du conseil communautaire pour le prochain mandat. La commune de THUREY membre de la Communauté de communes Bresse Revermont 71, procède à la recomposition de l'organe délibérante des EPCI à fiscalité propre en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Absent : 0**

**7. Délibération 28\_2025 : Fixation de la hauteur maximale des clôtures sur le territoire communal.**

Monsieur le Maire, souhaite fixer une hauteur maximale pour les clôtures afin d'assurer une harmonie visuelle, la sécurité publique et la préservation du cadre de vie.

Une hauteur maximale autorisée pour toute clôtures (mur, grillage, haies, palissade, etc.) édifiée sur le territoire de la commune à partir du niveau du terrain naturel.

**DELIBERATION 28\_2025 SUSPENDU**

**8. Délibération 29\_2025 : Tarifs de facturation des frais d'incivilités**

Il est institué une facturation des frais liés aux actes d'incivilité constatés sur le territoire communal, dont la nature implique une intervention des services municipaux ou une remise en état des équipements ou des espaces publics.

Les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Nature de l'incivilité	Montant facturé TTC
Dépôt sauvage de déchets / encombrants	135€
Dégénération de mobilier urbain	135€
Tags / graffitis sur bâtiments ou équipements	300€
Abandon d'épave de véhicule	400€
Intervention de nettoyage exceptionnelle	50€/heure

Ces frais pourront être imputés directement à l'auteur des faits, s'il est identifié, ou à toute personne civilement responsable, par voie de titre de recette émis par le comptable public.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Absent : 0**

**9. Questions diverses.**

- Proposition d'installation d'une clim dans la salle des fêtes.
- Conscrit : attente d'environ 80 personnes.
- En réflexion d'un accueil de deux enfants au RPI pour la rentrée de Septembre 2025, un enfant en CE1, un enfant en petite section maternelle.
- Réunion du SCOT.
- Réviser le loyer de Monsieur MIGLIERINA.
- Fermeture de la mairie pour congés d'été du 11 au 17 août 2025.
- Présentation du site internet.
- PACS + Baptême prévu le 23 août 2025.
- Ouverture du restaurant entre fin juillet et début août.
- Point sur les dernières incivilités et démarches judiciaires.

**Le Conseil Municipal**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents aux démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Le Maire, Jean-Michel FROMONT




MAIRIE DE THUREY  
SAÔNE ET LOIRE

